

Matières du tems. Janvier 1716. 11
toit à lui qu'étoit réservé la gloire de dédom-
mager la Nation Françoisé de toutes les pertes.
Ce Prince s'attache principalement à reparer
les desordres que les longues guerres avoient
causé dans le Royaume , à soulager les peu-
ples , qui en avoient été comme accablés : à
recompenser le mérite & la vertu , à corriger
les abus qui pouvoient s'être glissés dans l'em-
baras des affaires accumulées les-unes sur les
autres pendant un si long Regne , dont plus
de moitié s'écoula en guerres intestines ou
étrangeres.

C'est pour débrouiller ce cahos des affai-
res , & pour s'éclaircir de toutes choses que S.
A. R. a fait ériger plusieurs Conseils , où l'on
agit les affaires qui seroient de leur compe-
tance , pour être ensuite rapportées & déci-
dées dans le Conseil suprême de la Regence.
Ces Conseils sont tous composez de personnes
distinguées par leur naissance , par leur capa-
cité & par leur probité , (j'en ai donné la liste
dans le Tome XXIII. de cet ouvrage) ainsi a-
vec de pareils secours , chacun s'attend de voir
bien tôt le bon ordre rétabli , peu à peu l'Etat
déchargé , & le peuple goûter enfin les fruits
delicieux de la paix.

On doit mettre au rang des événemens con-
siderables de ce Royaume , la premiere Decla-
ration que rendit le jeune Roi , par laquelle
il rétablit le Parlement de Paris dans ses an-
ciens droits , de pouvoir faire des remon-
trances pour le bien & l'avantage de l'Etat a-
vant l'enregistrement des Edits & Declarations:
mêmes prérogatives accordées par des Decla-
rations postérieures , à diverses Cours Souve-
raines du Royaume.

Tout cela fait assez voir que dans le cou-
rant